

**Adapter la prévention des risques naturels au changement climatique :
communes et EPCI sont appelés à manifester leur intérêt avant le 20 septembre 2019**

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et celui de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités territoriales, ont lancé le 4 juillet un appel à manifestation d'intérêt à l'attention des communes et EPCI visant à mieux aménager les territoires en mutation du fait du changement climatique et exposés aux risques naturels. Les conditions à réunir sont, d'une part, d'être concerné par un ou plusieurs risques naturels majeurs et d'autre part, d'affronter des enjeux de renouvellement urbain ou d'intervention sur des espaces bâtis existants (reconversion de friche, projet d'aménagement d'espaces publics, projet d'implantation d'équipements, ...).

Huit territoires seront sélectionnés pour accompagner leur démarche innovante et les candidatures doivent être déposées au plus tard le 20 septembre 2019.

Les collectivités retenues exploreront ensuite, avant l'automne, avec l'appui du Cerema (1) les enjeux de leur projet au regard de leurs objectifs et de l'exposition aux risques naturels. Ils constitueront ainsi un dossier de site qui sera soumis à un concours d'idée qui aura lieu au cours du second semestre 2020. Des équipes pluridisciplinaires auront alors pour mission de faire pour chacun des propositions de construction ou d'aménagement répondant aux caractéristiques et besoins spécifiques du site. Un jury sélectionnera ensuite pour chacun des sites les propositions le plus innovantes qui se verront remettre un prix.

Plus d'infos :

ecologique-solidaire.gouv.fr

(1) Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement